



Licence 3 Ingénierie de la Santé

Parcours "Sciences Sanitaires et Sociales" en enseignement à distance

(Contrat 2009-2012)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Présentation

Le parcours Sciences Sanitaires et Sociales à Distance (SSS EAD) de la licence Ingénierie de la Santé existe à partir du niveau L3 uniquement. Ce parcours de L3 est essentiellement proposé au titre de la formation continue.

Les étudiants du parcours L3 à distance « sciences sanitaires et sociales » se voient proposer l'acquisition de bases scientifiques fondamentales relatives à la santé dans les domaines médicaux, ainsi que des outils d'exploration de la santé et les outils d'intervention en santé publique.

Compétences acquises

A la fin du parcours de L3 SSS EAD, les étudiants seront capables de :

- Caractériser les champs d'intervention de la santé publique
- Décrire les différentes étapes de la mise en œuvre d'une action de santé publique
- Intégrer la Promotion de la santé aux actions de santé publique
- Définir le champ de l'éducation pour la santé et les leviers d'action possibles
- Décrire et caractériser le contexte institutionnel et le système de santé en France et en Europe
- Décrire l'état de santé de populations spécifiques et les moyens d'intervention pour l'améliorer.

Débouchés et/ou métiers

- A l'issue de ce parcours de L3, les étudiants auront été formés d'une part, à l'intervention en santé publique ; d'autre part, à l'éducation et la prévention pour la santé. Ils pourront prétendre à des postes de chargés d'études dans le champ de la santé publique, d'animateur prévention en éducation pour la santé...
- Ce parcours autorise l'accès aux Masters de santé publique.
- Il favorise l'accès aux concours de catégorie A de la fonction publique et territoriale (Ecole Nationale de la Santé Publique de Rennes, Centre National d'Etudes Supérieures Sécurité Sociale de Saint Etienne, DRASS, DDASS, URCAM...)

PUBLICS VISES

- Les professionnels en activité (d'une façon générale, cette offre de formation permet à certains professionnels de la santé, qui ont par leurs études ou leur expérience, un niveau équivalent à l'ancien DEUG (c'est-à-dire un L2 de la licence), d'accéder au L3 de la Licence, et ainsi d'obtenir une licence.
- Le public cible est constitué des personnes titulaires : d'un diplôme d'État de sage-femme, infirmier, ergothérapeute, kinésithérapeute, psychomotricien, pédicure-podologue, manipulateur d'électroradiologie médicale, technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique - d'un premier cycle validé des études médicales, odontologiques ou de pharmacie – ou d'un certificat de capacité d'orthophoniste ou d'orthoptiste. Ces personnes seront admises sous réserve de **validation de leurs acquis** (document administratif à remplir impérativement par tous ces étudiants).
- Les personnes non titulaires d'un des diplômes mentionnés ci-dessus peuvent être admises sous réserve de validation de leurs acquis.
- Les étudiants ayant validé 120 ECTS de la Licence Sciences de la Santé ou Sciences du vivant seront invités à plutôt s'inscrire à la modalité d'enseignement présentiel.

ORGANISATION

Organisation générale

- Dans la mesure où un L3 représente l'équivalent d'un temps plein en termes de travail (1200 heures/an), et que les étudiants sont majoritairement des actifs, les étudiants seront autorisés à passer leur L3 sur deux ans, avec une seule inscription pédagogique valable pour deux années (l'inscription administrative se devant d'être renouvelée annuellement). Le choix du programme d'étalement sur deux années est préétabli pour des raisons d'organisation.

Les étudiants suivant le L3 en 2 ans suivront les UE du semestre 5 la 1^{ère} année et les UE du semestre 6 la 2^{ème} année.

- Les enseignements du parcours L3 à distance « sciences sanitaires et sociales » se font par correspondance par l'intermédiaire de l'École de Santé Publique de Nancy. Les modalités de cet enseignement à distance sont mixtes :
 - Des **fascicules de cours sous format papier** ainsi que des devoirs d'entraînement sont envoyés aux étudiants en début d'année.
 - Depuis la rentrée 2009, **4 UE se feront en e-learning**, c'est-à-dire via une plate forme d'enseignement par internet. Cela nécessite une bonne connexion internet.
- La rentrée est prévue à partir du 20 septembre 2010.

Contenu

La formation est composée de 17 Unités d'Enseignement (UE) soit 60 ECTS (*European Credit Transfert System*)

Semestre 5

Unités d'enseignement		Crédits
Principes et méthodologie de santé publique	} 4 UE en e-learning	3
Prévention et promotion de la santé		3
Diagnostic et intervention en santé publique		6
Techniques d'enquêtes et d'analyse de données		3

Economie de la santé	3
Bases de l'évaluation en santé publique	3
Santé et environnement	3
Biostatistiques	3
Pathologies à incidences sociales	3

Semestre 6

Unités d'enseignement	Crédits
Stage	9
Les outils de la communication	3
Anglais	3
Droit sanitaire et social	3
UE optionnelles (4/7 au choix)	
Santé, pauvreté et précarité	3
Inégalités sociales et santé	3
Santé des personnes âgées	3
Santé des enfants, adolescents	3
Droit général et administratif	3
Nutrition et santé publique	3
UE libre	3

Session de regroupement

- Des sessions de regroupement sont organisées à Nancy deux ou trois fois durant l'année selon le nombre d'étudiants et la durée d'étalement de la formation.
- Ces sessions permettent de favoriser les échanges entre étudiants et avec les enseignants et de clarifier et d'approfondir les concepts enseignés. Elles ne sont pas obligatoires, même si elles sont conseillées.
- L'inscription nécessite un versement de droits administratifs (environ 170 euros) et d'une redevance pédagogique annuel. En formation initiale, une redevance pédagogique sera demandée pour l'enseignement à distance (750 euros). Pour la formation professionnelle continue, les personnes retireront, auprès de l'Ecole de Santé Publique, une demande d'engagement de prise en charge des frais pédagogiques (2100 euros), soit par leur entreprise, soit par eux-mêmes.

Stage

Un stage obligatoire d'une durée de 11 semaines a lieu de début mars à fin mai.

Pour les professionnels en activité dans un service de santé publique ou qui ont une activité dans le champ de la santé publique, le stage peut s'effectuer sur le lieu de travail. Il sera validé par un rapport de stage écrit. Le stage s'effectue dans les mêmes conditions que celles des autres parcours de la licence 3 « sciences de la santé ».

Modalités d'examen

Deux sessions d'examen sont organisées : une en juin et une fin août ou début septembre à **Nancy**. Pour chaque session, les examens sont regroupés sur deux ou quatre jours selon que la formation est faite en 1 ou 2 ans ; pour les étudiants faisant la formation en 2 ans, les examens du semestre 5 sont passés la 1^{ère} année ; les examens du semestre 6 la 2^{ème} année.

INSCRIPTION

Modalités

- Vous pouvez accéder au dossier de candidature en ligne sur le site de l'école de santé publique : <http://www.sante-pub.u-nancy.fr>
- Le dossier est à remplir en ligne et à renvoyer avec les pièces complémentaires avant le 31 mai 2010.
- n cas d'interruption de sa formation, l'étudiant garde le bénéfice de la capitalisation des UE validées.

Frais d'inscription :

- En formation continue, les droits d'inscription exigés se composent :
 - Des frais pédagogiques (2100 euros)
 - Des frais administratifs (environ 175 euros)
- En formation initiale, les droits d'inscription exigés se composent :
 - Des frais pédagogiques (750 euros)
 - Des frais administratifs (environ 175 euros)

Renseignements :

■ *Secrétariat :*

Pascale Créteur : 03 83 68 35 39

e-mail : pascale.creteur@edecine.uhp-nancy.fr

■ *Coordination pédagogique :*

Emmanuelle Paganelli et Joëlle Kivits : 03 67 10 07 12

e-mail : emmanuelle.paganelli@medecine.uhp-nancy.fr

■ *Responsable :*

Serge Briançon : 03 83 68 35 10

e-mail : esp@medecine.uhp-nancy.fr